

Caisse de grève

Pourquoi ?

Cette caisse de grève a pour fonction de permettre à toutes celles et ceux qui n'ont pas la possibilité financière, de participer à la mobilisation « Vies scolaires fermées ».

Comment ?

- Pour les donateurs.trices : en donnant de manière anonyme ou non, de l'argent liquide dans une enveloppe, via le casier n°..... ou directement à nom d'un.e collègue (argent déposé ensuite dans un coffre).

- Pour les bénéficiaires, en remplissant le formulaire ci-dessous afin de recevoir une participation financière à sa/ses journée(s) de grève.

Quand ?

- Tous les jours, la somme de la caisse de grève sera affichée en salle des professeurs.
- Tous les vendredis à 17h15, le total des dons de la caisse de grève sera calculé et redistribué à hauteur de 30 €/personne (15€ pour les mi-temps)

Qui ?

Peut donner toute personne qui le souhaite. En particulier, si vous participez à la grève et s'il y a des jours où vous ne travaillez pas, il ne sert à rien de vous déclarer gréviste, car vous ne ferez pas partie des chiffres remontés au Rectorat. Dans ce cas, il vaut mieux verser tout ou partie de votre journée de salaire à la caisse de grève. Même de petites sommes peuvent aider.

Caisse de grève

Formulaire pour recevoir une participation financière à sa/ses journée(s) de grève.
à déposer dans le **casier n°**

Nom, Prénom :

- Temps plein
- Mi-temps

Contact (mail ou téléphone) :

Jour(s) de grève effectué(s):